
Lettres de prêtrise déposées dans la municipalité de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettres de prêtrise déposées dans la municipalité de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 118;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37237_t1_0118_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Il a été remis deux lettres de maîtrise, une de 500 livres et une de 200 livres.

Il a été fait don d'un superbe cheval de cinq ans et demi.

OBSERVATIONS.

4,000 des chemises ont été données par les communes du district, et 2,000 dans la commune de Châlons : toutes ne sont pas neuves; il y en a de supportées et quelques-unes données pour de la charpie. Il en est de même des draps, des serviettes et des nappes. En général, il a été donné une quantité considérable de vieux linge de toute espèce, destiné au pansement des blessés.

Plusieurs bons républicains se sont empressés de déposer à la maison commune leurs lettres d'hommes de loi, de ci-devant bacheliers, et tous les brevets signés du dernier des tyrans de France.

DONS ET BIJOUX.

En ci-devant numéraire 1,159 liv. 16 s., 166 jetons d'argent, 6 médailles *idem*, 2 cuillers à ragoût *idem*, 5 couverts *idem*, 3 cachets *idem*, 2 gobelets *idem*, 1 boucle de col *idem*, 1 croix d'or, 2 dragonnes *idem*, 5 petites paires de boucles d'argent, 1 croix, 2 cachets et 1 paire de petites boucles à brillants, 4 croix dites de Saint-Louis.

Il a été donné, en outre, en assignats : 1,670 liv. 8 s.

OBSERVATIONS.

Plusieurs ci-devant moines ont fait don du traitement qui leur était accordé par la République.

Il a été, en outre, déposé à la maison commune 472 livres, tant en assignats qu'en ci-devant numéraire.

Il a été déposé, en outre, au district 100 liv. en assignats.

La municipalité de Châlons vient d'envoyer dernièrement 21 croix dites de Saint-Louis. C'est par erreur que, dans les papiers, on a dit que c'était le district.

LÉTTRES DE PRÉTRISE DÉPOSÉES.

Le citoyen Charlier, ex-curé; le citoyen Dupuis, *idem*; le citoyen Jacquesson, *idem*; le citoyen Buirette, *idem*; le citoyen Faily, *idem*; le citoyen Nain, le jeune, *idem*; le citoyen Lenain, oncle, ex-chanoine; le citoyen Hocard, neveu, *idem*; le citoyen Michel, *idem*; le citoyen Vauthier, *idem*; le citoyen Dehacouel, *idem*; le citoyen Varmin, *idem*; le citoyen Barbaz, *idem*; le citoyen Monestrié, ex-moine; le citoyen Jabart, *idem*; le citoyen Dommaget, *idem*; le citoyen Simon, ex-vicaire; le citoyen Bulard, *idem*; le citoyen Detriaque, *idem*; le citoyen Henry, *idem*.

OBSERVATIONS.

Plusieurs bons républicains ont fait remise à la République des créances qu'ils avaient sur elle.

Mention honorable.

Les officiers municipaux de la commune de Tanlay envoient, en numéraire, le produit de l'argenterie de leur église, qui est de 498 livres. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi à l'Administration des domaines (1).

COMPTE RENDU DU *Bulletin de la Convention* (2).

Les officiers municipaux de Tanlay écrivent en ces termes : « Nous vous envoyons l'argent en numéraire de notre église, qui se monte à 504 livres, que vous recevrez par la poste. Pour l'argenterie et cuivre énoncés dans la précédente lettre, nous vous l'enverrons lorsque les scellés seront levés. »

Mention honorable.

Un anonyme de Riom a envoyé une dragonne en or et un assignat de 100 sols (3).

Le directoire du département de la Seine-Inférieure a fait passer à la Convention nationale 24 livres en numéraire que le citoyen Dumazert, médecin et chirurgien-major du bataillon de l'Égalité, a donné pour le soulagement des défenseurs de la patrie, en déposant ses brevets, pour être détruits avec les titres proscrits.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du directoire du département de la Seine-Inférieure (5).

Le directoire du département de la Seine-Inférieure, au Président de la Convention nationale.

« Rouen, le 15 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous t'envoyons un extrait du procès-verbal de nos séances dans lequel sont consignés deux actes de civisme qui distinguent Antoine-Delphin Dumazert, médecin et chirurgien-major dans le bataillon de l'Égalité, onzième du département de la Seine-Inférieure.

« Nous te faisons passer l'offrande patriotique du citoyen Dumazert, et nous te prions de vouloir bien la présenter à la Convention nationale.

« Salut et fraternité,

« BERNAY; BOUVET, *vice-président*; BELHOSTE; DUMAZERT; THIERRY, *procureur général syndic*; LE CORBEILLER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 3 nivôse an II (lundi 23 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 24.

(5) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864.